



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 53897

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la consommation de cigarettes chez les femmes en âge de procréer. En effet, au cours des trente dernières années, le nombre de femmes fumeuses a été multiplié par trois. Force est de constater qu'un tiers des adolescentes de quinze à dix-huit ans sont fumeuses et que cette part ne cesse de progresser. Cette progression du tabagisme des femmes inquiète de plus en plus les épidémiologistes qui annoncent une explosion du nombre des cancers du poumon et 50 000 décès féminins dus au tabac en 2025. Les spécialistes de la périnatalité aussi s'alarment des graves conséquences que ce tabagisme actif et passif, avant, pendant et après la grossesse, pourrait avoir sur les nouveau-nés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui exposer l'action qu'il entend mener pour sensibiliser les femmes aux méfaits du tabac pour elles et leurs bébés.

Texte de la réponse

En 2003, la prévalence (proportion de fumeurs dans le total de la population) a chuté de 18 % chez les femmes et les jeunes, jusqu'alors peu sensibles aux actions de prévention. Ce résultat s'explique par la politique vigoureuse menée par le Gouvernement, en particulier depuis 2003. En outre, le ministère des solidarités, de la santé et de la famille a financé la conférence de consensus « grossesse et tabac » qui a eu lieu les 7 et 8 octobre 2004 à Lille sous l'égide de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) et dont le but était d'améliorer les pratiques professionnelles dans ce domaine. En ce qui concerne le suivi médical de la femme enceinte, dès 1999, une circulaire ministérielle du 6 décembre a permis d'intégrer dans les formations des sages-femmes un module axé sur les effets néfastes du tabac sur la santé des femmes et des nouveau-nés. La formation continue au sevrage du tabac doit être étendue progressivement à l'ensemble des professionnels de santé, avec au premier plan, les sages-femmes, les dentistes, les médecins généralistes et les gynécologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53897

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10190

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2552